

Le TÉMOIN: Pas pour le maintien de l'ordre. Seulement par mesure de sécurité. Un gendarme est en service à l'usine. C'est un lieu tout à fait tranquille.

M. McCUSKER: Personne n'y est propriétaire?

Le TÉMOIN: Non. Et il n'y a pas de chômage. Le village compte une foule de choses intéressantes. Les maisons de commerce sont très limitées et nous avons conclu avec les concessionnaires des ententes en vertu desquelles ils nous versent un certain pourcentage de leurs recettes. Nous avons nos propres services d'hôpitaux. L'hôpital est magnifique. Nous administrons notre école, nos centres récréatifs et commerciaux et nos services d'utilité publique.

Je vous ai donné là, je crois, une vue d'ensemble. J'ai tâché de faire ressortir les points principaux afin que vous ne soyez pas complètement perdus lors de votre visite.

M. Green:

D. Pouvez-vous nous dire quelle relation existe entre la Commission de contrôle de l'énergie atomique et l'usine de Port-Hope?—R. Aucune. L'usine de Port-Hope fait partie de la compagnie Eldorado, ainsi que la mine.

D. Vous n'avez rien à y voir?—R. Non.

M. McCUSKER: Vous avez beaucoup de jeunes parmi les employés de Chalk-River. Leur permet-on d'y amener leurs parents dépendants ou est-ce là un problème?

Le TÉMOIN: Ce problème ne s'est jamais présenté—qu'un homme amène sa belle-mère ou non, je ne sais si nous nous y opposerions. Nous nous contentons d'assigner les maisons aux employés. Nous n'en possédons que 440, ainsi qu'un hôtel pour le personnel où votre groupe sera logé et qui comprend 400 chambres avec celles du dortoir. Il nous faut répartir les maisons avec soin. On accorde une maison à certaines conditions. Si une personne désire y amener certains parents, naturellement, la question se présente, mais elle ne pourrait obtenir une maison à cette fin. Un couple obtient un certain genre de maison. Si c'est une famille avec un enfant, ils obtiennent une maison d'un autre genre; la même chose pour deux enfants et ainsi de suite. Si un homme veut loger ses parents et qu'il a déjà obtenu une maison pour lui et sa femme seulement, les conditions de vie seraient très difficiles.

Le PRÉSIDENT: Le temps ne nous permet guère de continuer. Nous n'avons cependant pas été aussi loin que je l'avais espéré. L'exposé financier est l'un des deux autres sujets dont nous devons nous occuper. Ce sera plutôt bref, mais je crois que nous pouvons remettre cela à une autre séance.

Le TÉMOIN: Nous pourrions le déposer au dossier.

Le PRÉSIDENT: Je préférerais qu'on en donne lecture.

M. COLDWELL: S'il était déposé au dossier, nous pourrions le lire et poser des questions ensuite.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions peut-être prolonger la séance de quelques minutes et nous occuper de résumer la question financière.

Le TÉMOIN: Pour vous donner une idée des questions financières, je vous les présenterai par périodes. De 1942 à 1946, tout se faisait par l'entremise du ministère des Munitions et des Approvisionnements. Les charges financières étaient acquittées simplement aux termes de la Loi des mesures de guerre ou selon l'autorisation du moment pour le fonctionnement du laboratoire. Le